

Favoriser une participation de l'enfant qui puisse répondre à son intérêt supérieur dans un contexte de placement d'urgence : un défi pratique pour les professionnel-le-s.

Recherche financée par la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), Ra&D du domaine Travail social, programme de recherche prioritaire.

EQUIPE DE RECHERCHE

Anne-Françoise Pont Chamot (HETSL | HES-SO)

Joëlle Minacci (HETSL | HES-SO)

Kim Stroumza (HETS Genève | HES-SO)

Patricia de Meyer (HETSL | HES-SO)

Marc Pittet (HETS Genève | HES-SO)

FEVRIER 2026

HE
TSL

Résumé du projet

Selon les dispositions légales en vigueur, l'enfant doit pouvoir participer à la concrétisation de son intérêt supérieur, une notion au cœur de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CDE, 1989). La participation de l'enfant est également un facteur essentiel de son développement en lui permettant de se reconnaître et d'exister comme sujet, à la fois des décisions prises à son égard et, plus largement, de sa propre existence. Dans le champ de la protection de l'enfance, définir et concrétiser cette notion juridique d'intérêt supérieur de l'enfant (ISE), en appui sur sa participation, est toutefois sujette à controverses, du fait de son caractère indéfini et des multiples tensions dans lesquelles est prise cette ambition au niveau des pratiques professionnelles. Dans une démarche d'analyse du travail (Barbier et Durand 2017¹ ; Theureau 2004²), cette recherche prend comme objet d'étude l'activité éducative réelle dans le cadre de placements d'urgence traversés par de forts enjeux de protection. A partir de l'analyse des pratiques développées par une équipe éducative, elle a pour objectif de modéliser et préciser comment et à quelles conditions construire une participation de l'enfant qui puisse répondre à son intérêt supérieur demeure malgré tout possible dans ce contexte et permet de répondre au mandat de protection en favorisant un développement harmonieux de l'enfant.

Une démarche de modélisation des pratiques dans un contexte de placement d'urgence

Cette recherche s'est déroulée entre octobre 2023 et août 2025 dans une collaboration étroite avec l'équipe éducative d'un foyer d'accueil d'urgence, le Foyer de Cour, faisant partie de la Fondation la Rambarde dans le Canton de Vaud (Suisse) et accueillant en urgence des enfants et jeunes en âge scolaire, avec ou sans mandat judiciaire.

Nous avons suivi les activités quotidiennes de cette équipe³ durant 18 mois, en récoltant et croisant différents types des données et traces d'activités (notes d'observations, films, enregistrements audios), à partir desquels des entretiens ont été menés avec les professionnel·le·s mais aussi avec les enfants et leur famille lorsque cela était possible.

Modéliser la manière de travailler de cette équipe éducative ne vise pas à ce que ses manières concrètes d'agir servent de modèle (au sens de « bonnes pratiques » à appliquer), mais bien à produire des connaissances propres au travail social en ce qui concerne l'« application du droit » et à enrichir les repères de ce champ professionnel. Ces repères pourront ainsi servir d'appui pour la description et/ou le développement d'autres pratiques par les professionnel·le·s elles-mêmes, depuis leurs conditions pratiques singulières.

Cette démarche de modélisation s'est appuyée sur le concept de modèle de terrain (De Jonckheere 2010)⁴, soit un ensemble de repères fiables et stables qui oriente les activités des professionnel·le·s de telle manière que leur action soit possible et favorise les effets recherchés. Ces repères sont développés dans et par les pratiques et non à partir d'une définition « à priori » de la notion de participation (et/ou de protection). C'est bien à travers nos descriptions et analyses de ces activités éducatives que nous avons cherché à saisir et modéliser les mouvements et les expériences qui les constituent, sans pour autant les séparer de leurs dimensions politiques et institutionnelles.

¹ Barbier J.-M., Durand M. (dir) (2017). *Encyclopédie d'analyse des activités*. Paris : PUF

² Theureau J. (2004). L'hypothèse de la cognition (action) située et la tradition d'analyse du travail de l'ergonomie de langue française, *Revue activités.org*.

³ Les activités quotidiennes que nous avons suivies sont notamment : moments de la vie ordinaire ; entretiens avec les parents et/ou les enfants, colloques d'équipe, colloques des enfants.

⁴ De Jonckheere, C. (2010). *83 mots pour penser l'intervention en travail social*. Editions IES

Cette recherche part d'un postulat formulé depuis les résultats d'une étude mandatée portant sur le soutien à la parentalité dans un dispositif de placement à moyen-long terme (Stroumza, Pont, Pittet & al 2021)⁵ : pour qu'une participation de l'enfant puisse répondre à son intérêt supérieur, les professionnel·le·s doivent tenir compte de ses besoins de protection mais aussi tendre, dans la mesure du possible, à soutenir et prendre en compte l'expression d'une position parentale sur les besoins de l'enfant, laquelle a pourtant été jugée insuffisante voire défailante au moment de l'institution de la mesure de placement.

Partant de ce postulat, la présente recherche a étudié comment les professionnel·le·s, dans des moments de contacts directs et indirects de l'enfant avec son·ses parent·s⁶, explorent, suivent, (ré)orientent sa participation d'une manière qui puisse répondre à l'intérêt supérieur de l'enfant, en appui sur l'ensemble des autres prescriptions auxquelles sont soumises leurs pratiques (protection de l'enfant et réhabilitation des compétences parentales, au sens de la Loi vaudoise sur la protection des mineurs - LProMin, art. 3).

Questions de recherche

Les questions de recherche qui ont guidé nos descriptions et analyses sont les suivantes :

- Quel est le « modèle de terrain » qui guide les professionnel·le·s lorsqu'elles·ils tentent de percevoir, susciter et construire une forme de participation de l'enfant qui puisse répondre à son intérêt supérieur, lors de moments de contacts, directs et indirects, à l'intérieur d'un dispositif de placement d'urgence ?
- A quelles conditions une participation de l'enfant est-elle à même de répondre à son intérêt supérieur, tenant compte de son besoin de protection mais aussi de la place qui devrait, autant que possible, être également donnée à la position parentale ?

Synthèse des résultats de recherche

A partir d'une analyse des pratiques socio-éducatives dans un contexte de placement d'urgence, cette recherche appréhende la participation de l'enfant comme une activité située qui, d'un point de vue juridique (CDE, art. 12), est nécessaire à la concrétisation de son intérêt supérieur, notamment à l'orientation des décisions le concernant. Cette participation est également un facteur essentiel du développement de l'enfant, en lui permettant de se reconnaître et d'exister comme sujet de son existence dans une mesure de placement qui entraîne une rupture avec son milieu de vie familial et quotidien, dans ce contexte d'aide contrainte marqué par des relations asymétriques voire par des enjeux de pouvoir.

Considérer la participation de l'enfant comme une activité située suppose de reconnaître que celle-ci ne peut être réduite à l'application « mécanique » d'un droit, ni à la mise en œuvre de plans prédéterminés. En tant qu'activité située prenant place dans un environnement (Ogien et Quéré, 2005), la participation de l'enfant doit composer avec l'ensemble de la situation dans laquelle elle est prise et sur laquelle elle tente d'exercer une influence.

⁵ Stroumza, K., Pont, A.-F., Pittet, M. (2021). « *Ce n'est pas qu'un moment de repas / devoirs* » : les moments de co-présence parents-enfants-professionnels dans un dispositif de placement. Résultats synthétiques de la recherche mandatée avec la Fondation des Aïrelles.

⁶ Les moments de contacts directs sont des moments où l'enfant, son·ses parents et un·e professionnel·le sont présent·e·s ; les activités indirectes sont des moments où le parent n'est pas présent physiquement mais où le lien de l'enfant à ce dernier est indirectement travaillé par la·le professionnel·le.

Dans ce contexte d'urgence, cette participation s'avère particulièrement risquée du fait de la situation familiale et/ou personnelle de l'enfant qui a conduit à l'instauration de la mesure de placement d'urgence. De plus, celle-ci est également traversée par certains effets non souhaités qui sont produits par le dispositif lui-même : en effet, tout en assurant une fonction de protection, cette mesure de placement, souvent instituée de manière abrupte, bouleverse le quotidien de l'enfant en l'éloignant de ses repères et liens habituels, notamment affectifs. Dans un cadre institutionnel, l'enfant se trouve alors placé dans une position nouvelle qu'il doit apprendre à connaître, investir et « habiter », en expérimentant de nouvelles façons d'entrer et être en relation avec sa famille envers laquelle il entretient souvent de fortes loyautés (Ducommun Nagy, 2006). Ces différents enjeux auxquels l'enfant est confronté l'exposent et l'engagent tout particulièrement, ce qui peut défavoriser une participation de sa part qui serait trop explicite, immédiate ou frontale. Mesurant la portée et les éventuelles conséquences de son expression directe, l'enfant peut alors être amené à refuser de parler et à laisser les adultes prendre les décisions pour lui. Il existe également un risque que l'enfant se retrouve à porter une responsabilité inappropriée qui ne tiendrait pas compte de son statut d'enfant (ou d'adolescent) en développement.

Tenant compte de ces enjeux et risques auxquels la parole de l'enfant est exposée, nous proposons d'élargir la conception de cette participation et de l'appréhender comme une activité qui dépasse le seul acte d'expression verbale explicite d'une opinion manifestée par l'enfant à un moment donné. Plus précisément, nous saisissons cette participation comme se déployant dans ses mouvements sensibles, avec des expressions directes et indirectes, verbales ou non-verbales qu'il s'agit non seulement de susciter et autoriser, mais aussi de réussir à percevoir dans une forme d'ouverture à l'enfant et à ce qu'il manifeste, y compris en termes de souffrance. Une telle conception de la participation implique dès lors, pour les professionnel·le·s, un engagement spécifique afin de réussir à percevoir et prendre en considération ces mouvements sensibles de l'enfant, lesquels peuvent prendre des formes indirectes, implicites et/ou inattendues.

Cette forme d'attention implique également de réussir à inscrire, dans l'ensemble de la situation de l'enfant, aussi bien ses expressions directes et verbales que celles, plus subtiles et discrètes, qui « se donnent à voir » à travers ses gestes, mouvements et attitudes. Elle inclut ainsi ce qui se manifeste et se déploie au fil de son quotidien en situation de placement. C'est précisément cette inscription qui rend possible un élargissement et un affinage de la compréhension de ce que l'enfant vit, exprime et considère comme important, ainsi que de ce qu'il est en mesure et/ou en état d'endurer. La prise en compte de ces expressions et leur inscription dans sa situation globale, au-delà de ce que l'enfant exprime de manière directe et explicite, suppose un travail essentiel d'exploration : celui-ci est notamment requis pour préciser ce qui, du point de vue de l'intérêt supérieur de l'enfant (ISE), mériterait d'être suivi, éventuellement réorienté, en particulier lorsque certaines de ses manifestations ne répondent pas à son bien, alors que l'ensemble de ses droits (y compris en matière de participation) semblent pourtant avoir été respectés. Une exploration qu'il s'agit de pouvoir, d'une manière ou d'une autre, partager avec l'enfant.

Au regard de nos résultats, déjouer certains risques d'exposition qui traversent l'expression verbale de l'enfant dans ce contexte et répondre aux différentes prescriptions auxquelles sont soumises les pratiques, suppose également de réussir à inscrire cette participation dans un ensemble porté, autant que possible, par toutes les personnes concernées par la concrétisation de son intérêt supérieur (professionnel·le·s; parent·s, proches), chacun·e à partir de sa position propre et dans le respect de ses limites. Une nécessité afin de reconnaître et éventuellement transformer les contributions des uns et des autres, y compris celles de l'enfant lui-même, afin que l'ensemble soit orienté vers son intérêt supérieur.

Saisie comme telle, la participation de l'enfant nécessite donc d'être vue, explorée, appréciée et parfois réorientée (si ses mouvements directs et/ou indirects l'éloignent de son intérêt supérieur), en tenant compte de l'ensemble de sa situation. La prise en considération de cette participation, sa teneur et son orientation, sur le moment même de son expression et/ou dans un autre espace-temps, nécessitent

également de pouvoir être partagées avec l'enfant afin qu'il puisse saisir ce qui a été fait de sa participation, y trouver du sens, notamment lorsque celle-ci n'est pas (complètement) suivie.

Dans une temporalité compressée qui caractérise ces placements à court terme, cette participation doit également réussir à s'inscrire dans une tension continue entre « avenir » et « devenir ». D'un côté, la nécessité de construire rapidement un projet d'avenir (a minima une suite à la mesure de placement d'urgence) pour l'enfant dans une orientation souvent en partie (pré)définie par les adultes. D'un autre côté, la nécessité de laisser la crise familiale se vivre et s'éprouver pour ouvrir la voie à un possible dénouement qui ne peut s'anticiper. Un mouvement ouvert, non prédéfinissable, que l'enfant doit pouvoir explorer avec l'appui des professionnel·le·s et, autant que possible, de sa famille, afin d'orienter le « devenir » (De Jonckheere, 2010) de son existence vers ce qui importe pour lui et de participer ainsi à la concrétisation de son intérêt supérieur.

La construction d'un projet d'avenir doit ainsi réussir à s'ajuster à ce devenir tout en lui servant d'appui, dans une forme d'alternance de points fixes et de mouvements ouverts qui peuvent être en décalage, voire parfois s'opposer les uns avec les autres, mais aussi se nourrir mutuellement. Il importe que l'enfant puisse, avec le soutien des professionnel·le·s (et de sa famille, autant que possible), explorer et autant que possible investir cette tension, y compris dans les décalages et frottements qu'elle peut susciter. Ce qui importe pour lui et le porte, ainsi ce que ces écarts, insufflent du mouvement, empêchent une lecture trop rapidement figée de sa situation et peuvent servir d'appui à l'enfant pour explorer ce qui compte pour lui, ainsi que ce qu'il est en mesure d'endurer. Une exploration, souvent marquée par des tâtonnements et des hésitations, qui doit pouvoir être vue, entendue et prise en considération par les adultes qui entourent l'enfant, afin que celui-ci se sente pleinement acteur de ce qu'il exprime et, plus largement, de sa propre existence.